



Liberté • Égalité • Fraternité

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE



RÉGION ACADÉMIQUE
AUVERGNE-RHÔNE-ALPES

MINISTÈRE
DE L'ÉDUCATION NATIONALE
ET DE LA JEUNESSE

MINISTÈRE
DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR,
DE LA RECHERCHE
ET DE L'INNOVATION



DOSSIER DE SUPPLÉANCE SECOND DEGRÉ

Rectorat Objet : constitution du dossier administratif

**Direction des Enseignants
des Établissements Privés**

Pièces à fournir :

Affaire suivie par
Jean-Luc GARNIER

Téléphone

04 72 80 48 28

Sylvie BASSET

Téléphone

04 72 80 64 79

Courriel

Deep-suppleants@ac-lyon.fr

92 rue de Marseille
BP 7227
69354 Lyon CEDEX 07

www.ac-lyon.fr

- Fiche de candidature
- **Si vous avez déjà enseigné dans l'enseignement privé sous contrat, veuillez fournir : état de services, dernière fiche de paye, arrêté de reclassement. Si vous avez enseigné dans l'enseignement public hors de l'académie de Lyon, fournir le ou les rapport(s) de fin de suppléance.**
- N° de Numen (si vous avez déjà travaillé pour l'éducation nationale)
- Lettre de motivation (**2 exemplaires**) + Curriculum vitae (**2 exemplaires**)
- Photocopie recto-verso de la carte d'identité ou passeport **en cours de validité** (décret du 26.12.00)
- En l'absence de carte d'identité ou de passeport en cours de validité, **fournir un certificat de nationalité française**
- Enquête supplément familial de traitement et photocopie du livret de famille (**si vous avez des enfants**)
- Justificatif du diplôme le plus élevé dans la matière souhaitée: **photocopies (2 exemplaires)**
- Justificatif du PSC1 et attestation secourisme aquatique pour l'éducation physique et sportive. En l'absence de cette dernière, contacter le service des IPR par mail :
- ipr@ac-lyon.fr pour connaître les dates de sessions d'épreuves
- Notice individuelle dûment complétée
- Photocopie de votre carte VITALE lisible (**impérativement à votre nom et numéro de sécurité sociale personnelle**) accompagnée de l'attestation de sécurité sociale (nom identique à celui du RIB)
- RIB ou RIP (**ORIGINAL**) avec le numéro de sécurité sociale de l'agent au dos (compte de dépôt ou courant impérativement, les comptes d'épargne sont refusés)
- Personne de nationalité étrangère **hors Union Européenne** : Photocopie carte de séjour ou de résident mentionnant l'autorisation de travail